



Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution WHA74.17 (2021), la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé invitait instamment les États Membres à mettre en place un processus de coordination interministériel visant à prévenir la violence à l'égard des enfants, à intensifier les efforts déployés pour appuyer la mise en application d'approches fondées sur des bases factuelles conformes au cadre INSPIRE visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants et à accroître la capacité des systèmes de santé à repérer les actes de violence à l'égard des enfants. Elle a prié le Directeur général de fournir un appui aux États Membres en renforçant les capacités permettant de prévenir et de combattre la violence à l'égard des enfants, notamment en mettant sur pied des programmes de responsabilisation parentale fondés sur des bases factuelles visant à prévenir la maltraitance des enfants, en évaluant la situation dans les pays pour ce qui est de la prévention de la violence au moyen de rapports de situation mondiaux et en accompagnant la réalisation d'enquêtes représentatives au niveau national sur la violence à l'égard des enfants. En outre, le Directeur général était prié de faire rapport sur l'application de la résolution à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième-deuxième session.

RÉALISATIONS

2. Le cadre INSPIRE visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants est composé d'un ensemble de sept stratégies fondées sur des bases factuelles. Chaque lettre d'INSPIRE correspond à une stratégie : I pour « implementation and enforcement of laws » (mise en œuvre et application des lois) ; N pour « norms and values » (normes et valeurs) ; S pour « safe environments » (sûreté des environnements) ; P pour « parent and caregiver support » (appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants) ; I pour « income and economic strengthening » (revenus et renforcement économique) ; R pour « response and support services » (services de lutte et d'appui) ; et E pour « education and life skills » (éducation et savoir-faire pratiques). L'un des principaux axes de travail de l'OMS est d'appuyer la mise en application du cadre INSPIRE dans les pays et d'élaborer des directives et du matériel de formation en complément du cadre dans son ensemble et pour les stratégies spécifiques qui le composent.

3. En avril 2021, l'OMS et ses partenaires ont publié un rapport¹ visant à documenter l'adhésion aux stratégies INSPIRE, leur adoption et leur mise en application au cours des cinq années précédentes. Il est apparu que la trousse technique INSPIRE avait été largement traduite, le document de base étant disponible en 14 langues et le manuel en trois langues. Le rapport a également montré que les stratégies INSPIRE avaient été adoptées et mises en application dans au moins 67 pays.

4. Les progrès accomplis dans l'application de la résolution aux niveaux national et régional ont été variables. Dans la Région africaine, les activités de suivi ont consisté à proposer de l'assistance technique et des formations pour prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants en Côte d'Ivoire, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'à organiser des webinaires sur le renforcement des capacités dans 15 pays de la Région. Dans la Région des Amériques, l'Argentine, la Colombie et le Honduras ont bénéficié d'un appui à la mise en application des stratégies INSPIRE aux niveaux national et local. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale prévoit la mise en place d'activités de renforcement des capacités en 2023. En décembre 2022, six pays de la Région européenne ayant le statut de « pionniers » au sein du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants (Finlande, France, Géorgie, Monténégro, Roumanie et Suède) se réuniront pour un séminaire de formation sur la mise en application des ressources couvrant plusieurs stratégies INSPIRE. En novembre 2021, le Bureau régional OMS du Pacifique occidental et le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique ont organisé un événement virtuel, la deuxième conférence régionale visant à renforcer la mise en application des stratégies INSPIRE ; l'objectif était de cerner les actions nécessaires pour assurer efficacement la prévention de la violence à l'égard des enfants et la lutte contre ce type de violence pendant la pandémie de COVID-19 et pendant la phase de relèvement ultérieure. En 2022, le Cambodge a publié un rapport d'évaluation de son plan d'action quinquennal visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, qui évalue la mise en application, l'efficacité et l'impact du plan ; l'Indonésie a lancé une stratégie nationale pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants ; et, dans le cadre d'une action plus large visant à prévenir la violence à l'égard des enfants, les Philippines ont promulgué une nouvelle loi relevant l'âge du consentement sexuel de 12 à 16 ans. Les travaux dans la Région de l'Asie du Sud-Est ont été axés sur le renforcement de la compréhension et de l'adoption à l'échelle nationale de programmes de responsabilisation parentale fondés sur des bases factuelles afin de prévenir la maltraitance des enfants et de permettre aux enfants et aux adolescents de mieux grandir. En octobre 2022, le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est a organisé une consultation régionale sur ce sujet, à laquelle ont assisté des responsables gouvernementaux et d'autres partenaires du Bangladesh, du Bhoutan, d'Inde, d'Indonésie, des Maldives, du Népal, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Timor-Leste.

5. Au cours de la manifestation en ligne réunissant des dirigeants dans le cadre de la campagne mondiale Together to #ENDViolence, qui s'est tenue le 14 juin 2022, plusieurs engagements importants ont été pris. Sur la base des dialogues nationaux organisés par l'UNICEF, l'OMS et le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, 15 pays ont publié des déclarations au niveau ministériel résumant les progrès accomplis dans l'élimination de la violence à l'égard des enfants et identifiant les principales mesures nécessaires pour mener à plus grande échelle décembre les programmes prioritaires conformément aux plans d'action nationaux et au cadre INSPIRE.²

¹ INSPIRE: seven strategies for ending violence against children: uptake between 2016 and 2021. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/353071>, consulté le 1^{er} novembre 2022).

² Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Arménie, du Cambodge, du Canada, de la Finlande, de la Géorgie, de la Guinée, de la Mongolie, du Monténégro, du Nigéria, de l'Ouganda, des Philippines, de la Roumanie, de la Zambie et du Zimbabwe, et les déclarations sont consultables à l'adresse <https://www.end-violence.org/sites/default/files/2022-06/National%20Policy%20Dialogue%20%28%29.pdf> (consulté le 1^{er} novembre 2022).

6. Les efforts visant à améliorer la collecte de données sur la prévalence de la violence à l'égard des enfants se poursuivent. Le système d'information de l'OMS sur la prévention de la violence (Violence Info), une ressource interactive en ligne contenant des données sur la prévalence de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, des informations sur les causes et les facteurs de risque et des informations sur l'efficacité des interventions préventives, a été mis à jour avec de nouvelles estimations de la prévalence des homicides et de la violence non mortelle en milieu d'année 2022. Une revue systématique a été lancée pour établir s'il serait possible de calculer pour tous les pays des estimations de la prévalence de la violence à l'égard des enfants en utilisant la méthodologie de la charge mondiale de morbidité, et les résultats seront disponibles à la fin de l'année 2022. L'OMS contribue à l'élaboration par l'UNICEF d'une taxonomie de la violence à l'égard des enfants, destinée à améliorer la comparabilité des définitions et des mesures entre les pays et dans le temps. En tant que dépositaire conjoint, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'indicateur 16.1.1 des objectifs de développement durable sur les taux d'homicides volontaires, l'OMS continue de fournir des estimations des taux d'homicides au niveau des pays par âge et par sexe pour la base de données des estimations sanitaires mondiales.

7. Pour renforcer la capacité technique des gouvernements, des partenaires et des bureaux de pays de l'OMS à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Un document d'orientation¹ publié en septembre 2021 souligne les décisions à prendre au moment de la sélection, de l'adaptation et de l'élargissement des interventions dans le cadre de l'approche multisectorielle INSPIRE. Il fournit des outils visant à collecter et à analyser les informations nécessaires pour agir et pour s'assurer que les interventions sont conformes aux données existantes et font partie du plan d'action national de chaque pays. Un cours en ligne gratuit sur le cadre INSPIRE, développé conjointement avec le Care and Protection of Children (CPC) Learning Network et l'Université Columbia, a été lancé mi-2022. Un manuel a été publié dans le but d'orienter la formation de 50 formateurs au sujet du cadre INSPIRE dans toutes les Régions de l'OMS fin 2021. Un guide pour la communication reposant sur des solutions portant sur la violence à l'égard des enfants a également été publié, et une formation a été dispensée en décembre 2021 à quelque 50 journalistes pour renforcer leurs compétences en matière de communication reposant sur des solutions.

8. Afin de renforcer la capacité des prestataires de santé à intervenir en cas de maltraitance des enfants, un manuel clinique² a été publié en août 2022. Il traduit dans les faits plusieurs lignes directrices de l'OMS sur les interventions des services de santé face à la violence physique, sexuelle et psychologique et au défaut de soins dont peuvent être victimes les enfants, et vise à autonomiser les prestataires de santé de première ligne en améliorant leurs capacités à reconnaître les signes de maltraitance et, le cas échéant, à réagir en fournissant un niveau minimum de soins et de protection. Le manuel a été largement diffusé aux niveaux régional et national et il est en cours de traduction en chinois et en espagnol. Des lignes directrices sur les programmes de responsabilisation parentale visant à prévenir la maltraitance et à améliorer les relations parent-enfant chez les enfants âgés de 0 à 17 ans sont en cours d'élaboration ; elles recommandent que les programmes de responsabilisation parentale fondés sur des bases factuelles soient facilement accessibles à tous les parents qui en ont besoin, dans les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé, y compris dans les contextes humanitaires.

¹ *INSPIRE guide to adaptation and scale up*. New York, INSPIRE Working Group, 2021 (<https://www.who.int/publications/m/item/inspire-guide-to-adaptation-and-scale-up>, consulté le 7 novembre 2022).

² *Responding to child maltreatment: a clinical handbook for health professionals*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/361272>, consulté le 1^{er} novembre 2022).

9. Plusieurs ressources supplémentaires ont été conçues pour faire face aux problèmes émergents en matière de compréhension et de prévention de la violence à l'égard des enfants. C'est le cas notamment d'une note d'orientation sur le fardeau que représente la violence en ligne à l'égard des enfants, ainsi que sur ses conséquences et les possibilités de prévention,¹ et d'une revue systématique des méthodes probantes visant à prévenir cette violence. Dans la Région du Pacifique occidental, une consultation a été organisée dans le but de mettre sur pied des recommandations pratiques pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants dans la Région ; l'objectif est d'aider les États Membres à choisir, mettre en œuvre et suivre des approches fondées sur des données factuelles pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants au niveau des politiques, des services et des communautés.²

10. En 2021, des travaux ont été entrepris pour élaborer un cadre axé sur les déterminants sociaux de la santé afin d'appuyer la mise en œuvre des stratégies INSPIRE. Les déterminants sociaux négatifs de la santé sont les causes profondes qui expliquent souvent des résultats médiocres et inéquitables en matière de santé, y compris la violence à l'égard des enfants, qui est plus répandue dans les communautés les plus pauvres de sociétés marquées par de fortes inégalités sociales et économiques. Les grands déterminants sociaux qui influent sur la santé et les résultats en matière sociale comprennent les revenus et la protection sociale ; l'éducation ; l'emploi et la sécurité de l'emploi ; la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau ; le logement, les équipements de base et l'environnement ; le développement du jeune enfant ; l'inclusion sociale et la non-discrimination ; les conflits structurels ; des systèmes judiciaires solides et équitables ; ainsi que l'accès à des prix abordables à des services de santé de qualité et aux connaissances en matière de santé. Bien que nombre de ces facteurs aient été associés à la violence à l'égard des enfants, un flou entoure toujours les données probantes sur les approches efficaces fondées sur les déterminants sociaux pour prévenir la violence à l'égard des enfants et les cadres législatifs et politiques qui les appuient. Le projet proposé comble cette lacune dans la mesure où il vise à soutenir les pays dans la mise en œuvre des stratégies INSPIRE en établissant un cadre politique et juridique, fondé sur une approche axée sur les déterminants sociaux de la santé.

11. L'OMS a joué un rôle de premier plan dans la mise en place de l'Initiative mondiale de soutien aux parents qui vise à prévenir la maltraitance des enfants et à optimiser le développement de l'enfant. Ce consortium rassemblant plusieurs organismes vise à faire en sorte que tous les parents et toutes les personnes ayant la charge d'enfants aient accès, d'ici 2027, à des interventions de soutien à l'éducation des enfants de qualité et fondées sur des données probantes répondant à leurs besoins. La mission de l'initiative est de transformer les investissements consentis par les pays dans des interventions de soutien à l'éducation des enfants fondées sur des données probantes dans le but de prévenir la maltraitance des enfants et d'améliorer la santé et le bien-être des enfants grâce à une assistance ciblée et à un plaidoyer international. À ce jour, les activités ont inclus des rencontres régionales réunissant des États Membres, d'autres entités du système des Nations Unies et des organisations de la société civile concernées dans la Région africaine (juin 2022), les Régions des Amériques, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental (octobre 2022) et la Région de la Méditerranée orientale (prévue pour janvier 2023). Plutôt que d'organiser une rencontre, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe prépare actuellement un rapport faisant le point sur les activités menées au niveau national dans le but de faire progresser l'adoption de programmes de

¹ Violence against children online: What health systems and health care providers can do. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/publications/m/item/violence-against-children-online>, consulté le 4 novembre 2022).

² Meeting report Informal consultation to develop practical recommendations for addressing violence against women and children. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/341175/RS-2020-GE-01-virtual-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 4 novembre 2022).

responsabilisation parentale fondés sur des bases factuelles. Chaque rencontre régionale et le rapport de la Région européenne serviront de tremplin aux efforts à venir au niveau national destinés à intensifier l'appui aux programmes de responsabilisation parentale. Les enseignements tirés des rencontres régionales devraient permettre d'organiser une réunion mondiale sur la parentalité, proposée pour la mi-2023, sous l'égide de l'OMS et de l'UNICEF.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

12. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à examiner, dans le cadre de ses discussions, les questions suivantes :

- Au niveau des pays, quels sont les principaux défis à relever et les principales occasions à saisir pour renforcer la participation du secteur de la santé dans les activités visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants ?
- Que peut faire l'OMS pour mieux intégrer la reconnaissance de la maltraitance des enfants et la lutte contre ce phénomène dans la prestation des services de santé ordinaires ?
- Comment l'OMS peut-elle aider au mieux les États Membres à assurer une coordination multisectorielle pour la prévention de la violence à l'égard des enfants dans des secteurs tels que l'éducation, la protection sociale et les finances ?

= = =